# LA PAROISSE
## comme phénomène de civilisation

par
Adolphe RAZAFINTSALAMA.

C'est une affirmation classique pour l'anthropologie que toute religion, en tant que manifestation de l'être spirituel d'une société, constitue un phénomène de civilisation ; le christianisme n'y échappe pas. En tant que tel, la religion peut offrir un thème de réflexion pour les sciences historiques et sociales.

Si le principe général est incontestable, le traitement scientifique de la religion s'avère néanmoins fort délicat : en effet, la science s'occupe d'abord des phénomènes ; en l'occurence, elle analysera le contenu manifeste ou latent (1) de la religion : ses données dogmatiques et morales, ses écoles de spiritualité, ses rites et dévotions, et éventuellement ses superstitions et «survivals» (ou survivances dans les coutumes) ; ou encore, ses significations psychologiques, socio-économiques, voire politiques...

Mais ce faisant, l'anthropologue, si objectif soit-il, risque de passer à côté de ce que l'homme religieux considère comme l'essentiel, à savoir sa foi en Dieu, aux ancêtres ou dans la vie d'outre-tombe. La religion risque alors d'être réduite, soit à ses expressions dogmatiques et culturelles, soit à ses conditionnements ou à ses fonctions psychiques, socio-économiques ou politiques. C'est le premier risque.

Le second risque n'est pas moins dangereux, à savoir la prise en compte de la foi même du croyant : cette attitude implique aisément une prise de position métaphysique ou théologique, aux dépens d'une appréhension objective qui doit relativiser d'une certaine manière les divers phénomènes religieux.

---

(1) R. Merton, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, 1965, pp. 112-115.

Entre les deux écueils, la recherche d'une voie médiane est et restera toujours laborieuse ; car, qu'on le veuille ou non, toute méthode d'approche du phénomène religieux restera toujours frappée d'une certaine ambiguïté. Cela tient, non point à l'incapacité radicale des sciences sociales à formuler sa méthode ; mais à un fait plus profond, à savoir, que toute science humaine se heurte à une ultime question sur l'homme et sa destinée ; elle implique, autrement dit, une métaphysique, lors même que les sciences humaines ne sont pas de la métaphysique... Dans ces conditions, à chaque anthropologie de reconnaître honnêtement les possibilités, mais aussi les limites de la métaphysique qu'implique sa propre approche des faits religieux.

*
* *

Cette précaution prise, il est tout de même possible à l'anthropologue d'appréhender les manifestations de la religiosité d'une société. Je me propose de le faire ici pour la vie paroissiale, au sein de l'Eglise catholique malgache, en particulier dans la ville de Tananarive.

D'importation extérieure, le christianisme, sous ses formes protestante et catholique, s'est pourtant bien implanté dans la civilisation malgache, surtout celle des Hautes Terres. Cette implantation, ou acculturation dans l'argot anthropologique, entraîne des conséquences d'ordre dogmatique, spirituel et affectif que le croyant fervent a quelquefois du mal à admettre, ceci parce que menaçant pour l'orthodoxie officielle. Cela veut dire que toute religion importée devient, pour le pays qui l'accueille, objet d'interprétation culturelle.

Parce que le catholicisme officiel se veut justement chatouilleux (quoique avec moins de crispation depuis Vatican II), sur l'immuabilité du dogme et de la morale, le plus passionnant serait d'examiner comment la chrétienté malgache a réinterprété des articles de foi majeurs comme la Trinité, l'Incarnation ou la vie éternelle ; des notions morales comme le péché, la grâce ou l'accomplissement de la volonté de Dieu... Mais une telle étude présupposerait des définitions préalables d'ordre métaphysique et théologique qui gonfleraient indûment mon exposé... Aussi, je vous proposerai plutôt l'approche d'un problème d'ordre psychologique et sociologique, à savoir : comment la communauté catholique malgache vit et perçoit l'organisation paroissiale... Mais naturellement une telle approche psychologique et sociologique ne préjuge en rien ni de l'objectivité des croyances du fidèle ni de la qualité de sa foi : ceci dit, au nom de la limite méthodologique que nous avions posée plus haut.

Afin d'élucider ce problème, mon exposé abordera brièvement trois thèmes :

- Organisation de la paroisse ;
- Dimension historique et sociologique de la paroisse ;
- Spécificité malgache de la paroisse.

I

## ORGANISATION DE LA PAROISSE

Selon le schéma universel de l'Eglise catholique romaine (à l'exception des Eglises orientales catholiques), chaque pays est généralement divisé en provinces ecclésiastiques ou archidiocèses, chaque archidiocèse en diocèses, et chaque diocèse en un certain nombre de paroisses. Madagascar, pour sa part, compte trois provinces ecclésiastiques, 17 diocèses ayant à sa tête un évêque (pouvant être aidé d'un évêque auxiliaire, comme à Tananarive).

Quant au diocèce de Tananarive, il comporte 573 paroisses de très inégales dimensions ; la ville avec sa banlieue proche comptant pour sa part 37 paroisses.

Chaque paroisse est généralement dirigée par un curé. Toutefois lorsque la paroisse est importante comme à Mahamasina, le curé peut être aidé d'un vicaire ; par contre, lorsqu'elle est de moindre importance comme à Mandroseza, elle peut être prise en charge par le curé d'une paroisse moyenne, en l'occurence, celle d'Ambanidia.

Selon le Droit Canon, tout comme l'évêque est maître et seigneur dans son diocèse (compte tenu bien sûr du lien de communion avec le Pape), le curé a aussi, toutes proportions gardées, pleine juridiction sur les catholiques résidant depuis six mois sur le territoire de sa paroisse. Cela signifie par exemple au niveau du mariage qu'un ou une catholique de son territoire ne peut se marier, sous peine de nullité, sans l'autorité directe ou déléguée du curé.

Ce droit plénier du curé reçoit toutefois quelques limitations : des institutions à caractère international comme les maisons de formation des Ordres religieux, les instituts à caractère national comme la Faculté de Théologie, échappent partiellement ou totalement à la juridiction du curé, voire de l'évêque.

Ce qu'on vient de dire sur le droit du curé relève du Droit universel de l'Eglise romaine et ne comporte encore rien de spécifique pour la paroisse catholique malgache. Par rapport à beaucoup de paroisses d'Occident, on ne peut même pas dire que les symboles visibles de la paroisse, à savoir l'église paroissiale, les salles d'œuvres attenantes et éventuellement l'école paroissiale, spécifient extérieurement la paroisse malgache... C'est au plan de l'organisation interne et de l'esprit qui l'anime qu'une telle spécificité se devine.

Parlons d'abord de l'organisation.

Au plan vertical, le territoire d'une paroisse importante est divisé, un peu à l'instar du *fokonolona* civil d'avant 72 en quartiers, et le quartier en secteurs. Une paroisse comme Faravohitra par exemple, compte près de 10 000 catholiques répartis en 7 quartiers (donc environ un millier de chrétiens pour chaque quartier), tandis qu'un quartier comprend de 5 à 7 secteurs (donc environ une centaine de chrétiens, soit 12 à 15 familles). Chaque quartier comme chaque

secteur élit un chef (*sefo kartie, sefo sektera*) ; il peut être un homme ou une femme, mais la prépondérance des hommes, surtout au niveau des quartiers, est manifeste.

Traversant cette organisation verticale, viennent les groupes d'animation spirituelle ou sociale, *Fikambanana* : groupements d'hommes ou L.K.M. (*Lehilahy katolika malagasy*), de femmes ou Z.M.M. (*Zanak'i Masina Maria*), groupements d'étudiants et de jeunes scolaires ou TAMPIKRI (*Tanora Mpianatra Kristiana*), Scouts et Guides (*Fanilo* et *Antily*), groupements d'enfants ou F.E.T. (*Fivondronana Eokaristikan'ny Tanora*).

Quelques groupements minoritaires, mais quelquefois significatifs, ne sauraient être classés dans les deux catégories précédentes : il s'agit des groupes de catéchistes volontaires, d'animation liturgique ou liturgistes et celui de l'inévitable chorale !

Coiffant tout cet ensemble, se trouve un comité central dit Comité paroissial qui a pour rôle d'organiser certaines formations communes, d'harmoniser les activités et les calendriers de fêtes propres à chaque institution, de répartir entre quelques commissions certains services généraux : on trouve généralement les commissions d'évangélisation, la commission scolaire, la commission des fêtes, et naturellement la commission financière.

Le Comité paroissial élit son président. Mais le curé s'en trouve obligatoirement l'animateur spirituel et l'arbitre privilégié.

Ce schéma de l'organisation paroissiale ne serait pas complet si on ne rappelait pas que les comités de toutes les paroisses ainsi que les mouvements d'adultes, de jeunes ou d'enfants se coordonnent à un niveau plus élevé, celui de la ville, et à un niveau encore plus haut, celui du diocèse sous l'autorité ultime de l'évêque... Mais il faut également rappeler ici l'existence des institutions à caractère national ou international sur lesquelles le curé, voire l'évêque, exerce peu ou pas de juridiction du tout.

*
* *

De cette brève description de l'organisation de la paroisse, on retire d'abord l'impression d'une grande cohérence. Mais à y regarder de près, la cohérence est tout à fait relative. On peut encore parler de cohérence et d'homogénéité en ce qui concerne, soit l'organisation du territoire paroissial en quartiers et en secteurs, soit l'organisation des mouvements en classes d'âges, surtout au sein de la classe populaire. Mais il est difficile de situer dans l'ensemble des groupes aux traits assez accusés comme ceux des catéchistes volontaires, des liturgistes ou de la chorale. Par ailleurs, certains mouvements d'adultes (surtout quand ils recrutent au sein de la classe bourgeoise), ou certains mouvements d'étudiants n'ont de paroissiaux que le nom : ils militent le plus souvent en dehors du cadre paroissial, et recrutent leurs membres beaucoup plus souvent selon leur affinité culturelle, et moins selon l'affinité territoriale :

on peut les qualifier de catholiques extra-paroissiaux, ayant tendance à ne s'adresser au curé que pour les actes canoniques essentiels : baptême, mariage, enterrement... Aussi doit-on parler déjà à ce niveau de l'organisation paroissiale d'une assez grande hétérogénéité.

Mais à cette hétérogénéité de l'organisation, s'ajoutera encore un autre type d'hétérogénéité encore plus profond, à savoir celle du substrat humain constitué par les membres de la paroisse. C'est ce que nous brosserons rapidement dans la seconde partie.

## II

## DIMENSIONS HISTORIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE LA PAROISSE

Cette première approche de la paroisse nous faisait déjà deviner la spécificité d'une paroisse catholique malgache par rapport à la norme générale. Mais la relation historique des paroisses avec leur substrat humain compliquera encore davantage le schéma précédent. Nous n'évoquerons à ce propos qu'un aspect qui ne tiendra pas compte de la complexité socio-économique voire politique du problème.

A lire les documents anciens, l'implantation des premières paroisses catholiques de Tananarive s'est faite, semble-t-il, sans plan précis ; c'était avant tout des décisions de bon sens : il fallait bâtir là où la population était la plus concentrée ou socialement plus significative. C'est ainsi qu'entre 1862 et 1872, on vit ériger tour à tour les paroisses d'Andohalo, de Mahamasina, d'Ambavahadimitafo et d'Ambohimitsimbina : cette dernière visant surtout à offrir un service aux dignitaires de la Cour (2). Ces paroisses recouvraient essentiellement les besoins de la citadelle historique (*Antananarivo anatin'ny hady*) ainsi que ses environs immédiats... Plus tard, et ce jusqu'à nos jours, de nouvelles paroisses seront fondées, toujours selon le même pragmatisme, en suivant les mouvements de population d'une capitale en constante extension.

Mais le résultat de ce pragmatisme est en fait loin d'être neutre, du fait que la fondation d'une nouvelle paroisse pose nécessairement la question de sa relation avec le groupe humain en présence. C'est ainsi que dans la vieille citadelle et ses environs immédiats, les quatre premières paroisses recouvraient des groupes claniques, hiérarchisés en castes ou non, auxquels le roi Andrianampoinimerina (1775?-1810), puis ses successeurs, avaient attribué des quartiers plus ou moins précis. Pour ne prendre que quelques exemples, le *rova* ou l'ensemble des palais royaux était naturellement habité par la famille princière, le quartier d'Atsinanandrova avait été attribué aux courtisans ainsi qu'aux esclaves royaux, Ambatobevanja aux Andriamasinavalona, 3ème

(2) A. Boudou, *Les Jésuites à Madagascar au XIXème siècle*, 2 vol., Beauchesne, 1942, I, p. 385 ; II, p. 114.

dans la hiérarchie nobiliaire, Ambavahadimitafo aux Andriantompokoindrindra d'Ambohimalaza, 4ème caste nobiliaire, Avaradrova aux Tsimahafotsy d'Ambohimanga, roturiers ou *hova* réputés pour avoir fait régner Andrianampoinimerina, Andafiavaratra aux Tsimiamboholahy d'Ilafy qui avaient disputé aux Tsimahafotsy l'influence politique, Ambanidia, Faliarivo, Manjakaray, Tanjombato, aux Noirs dits *Mainty enin-dreny*, célèbres pour l'appui militaire donné à Andrianampoinimerina et à ses successeurs, Isotry, autour du célèbre mausolée du P.M. Rainiharo, aux esclaves gardiens de sa tombe (3). Notons qu'en dehors de ce quartier d'Isotry réservé à une catégorie d'esclaves, tous les autres quartiers attribués aux nobles ou aux roturiers en comprenaient également un nombre important, estimé par les observateurs du XIXème siècle deux fois plus nombreux que nobles et roturiers réunis. Mais puisqu'à cette époque, les esclaves n'avaient pas de statut social reconnu, on peut dire que chaque quartier était homogène... La situation changera brutalement au lendemain de la libération des esclaves ; depuis lors, les quartiers sont devenus irrémédiablement hétérogènes dans leur composition sociale.

Dans les espaces laissés libres par l'attribution de lots à des clans historiques, de nouveaux immigrants viendront des campagnes environnantes pour grossir la population de la capitale. Mais bien que s'installant sans ordre précis, les nouveaux arrivants ont tendance à s'agglomérer par affinités de clans ou de castes ; toutefois la distribution qui en résulte n'a rien de comparable à celle de la vieille citadelle... Ce sont les constructions récentes des cités, Mandroseza, Analamahitsy, Ampefiloha, 67 Ha qui briseront ce schéma, puisque les habitants de ces cités viennent, non seulement de tous les clans et castes de l'Imerina, mais aussi de tous les coins de l'Ile. Mais même là, les choses ne sont pas si simples, car ces nouvelles agglomérations ont été construites, soit à proximité de domaines de clans jadis relativement homogènes, soit dans des banlieues pauvres où s'étaient confinés des descendants d'anciens esclaves : ce qui n'ira pas sans poser de problèmes de dominations socio-économiques et culturelles, à savoir celles des gens de la cité sur les autochtones, surtout quand ces derniers sont des descendants d'esclaves.

De cette description rapide, on devine aisément la grande hétérogénéité socio-économique de la population résidant sur un territoire paroissial. Ainsi, à l'hétérogénéité déjà visible de l'organisation interne de la paroisse s'ajoute l'hétérogénéité des groupes historiques ou catégories sociales dont sont constitués les fidèles.

Il faut dès lors s'attendre à ce que l'image que le catholique malgache se fera de sa paroisse et de son curé se ressente d'une telle hétérogénéité. A ce niveau, on doit découvrir justement que la paroisse constitue, malgré son origine extérieure, un phénomène de civilisation bien malgache. C'est ce que nous allons esquisser dans la troisième partie.

---

(3) Callet, *Tantara ny Andriana eto Madagascar*, Tananarive, 1908, pp. 510-518.

## III

## LA SPECIFICITE MALGACHE DE LA PAROISSE

La spécificité malgache de la paroisse peut s'analyser sous plusieurs angles. Mais faute de temps, nous nous concentrerons sur quelques points, peut-être pas essentiels pour la qualité de la foi du fidèle, mais plus lisible pour tout observateur croyant ou non.

Ayant posé au départ comme principe que toute religion importée est nécessairement réinterprétée par le pays qui l'accueille, nous pourrons d'abord essayer de deviner à travers quel schème le catholique malgache opère la réinterprétation de la paroisse. J'émets comme hypothèse probable que la paroisse est sentie d'une manière expresse ou vécue comme l'analogue d'un *fokonolona* tiraillé entre la tradition et la modernité.

Historiquement, le *fokonolona* a dû se constituer à partir d'un groupe de grandes familles, se prétendant issues d'un ancêtre lointain, mais auxquels les membres ne peuvent plus remonter par une généalogie certaine. L'unité du *foko* était symbolisée par une communauté de territoire hérité des ancêtres, *tanindrazana* ; ce qui entraînait une communauté d'intérêts socio-économiques, voire politiques. Les membres du *foko* communiaient généralement dans le même culte rendu à l'ancêtre commun dont on possédait quelquefois la tombe primitive, *fasandrazana.* Etant donné l'origine commune des membres du *foko,* un esprit de famille, le *fihavanana* inspirait idéalement les faits et gestes de ses membres.

C'est du moins l'idéal pour les membres d'un *Fokonolona* ; mais idéal impossible à atteindre, car depuis longtemps, et surtout depuis la libération des anciens esclaves, rares sont les *fokonolona* qui soient homogènes ; l'hétérogénéité est la règle générale, avec naturellement les différences socio-économiques et culturelles entre les sous-groupes ainsi que les tensions qui en découlent. Or, cette hétérogénéité du *fokonolona* est celle-là même que rencontre la paroisse catholique.

En ce qui concerne Tananarive, constatons tout d'abord qu'aucune paroisse catholique n'épouse les limites d'un quartier historique attribué par les rois à tel clan ou caste : chacune des 4 paroisses primitives comprend sur son territoire respectif plusieurs clans et castes : la paroisse d'Andohalo, par exemple, recouvre, outre le quartier du *rova,* ceux des Andriamasinavalona, des Tsimahafotsy, des Tsimiamboholahy, des Manisotra, sans compter des descendants d'esclaves... Tout juste, pourrait-on parler dans telle ou telle paroisse de prédominance d'un ordre (nobiliaire, par exemple) sur les autres ordres, ou vice-versa. C'est dire que l'extension de la paroisse, parce que

---

(4) A. Razafintsalama, *Les Tsimahafotsy d'Ambohimanga,* Paris, 1971 (ronéo) pp. 30-35.

débordant très largement le quartier attribué historiquement à un clan ou à une caste, ne peut voir se reconstituer une hiérarchie sociale ni trop étroite ni trop stricte.

Par ailleurs, l'obligation canonique de se préparer au baptême ou au mariage dans la paroisse de son territoire interdit toute voie à la reconstitution de groupes paroissiens de même caste ou clan.

En conséquence, l'analogie établie entre une paroisse et un *fokonolona* est-elle aussi assez large ; mais elle existe. Mieux, on parlera de la paroisse comme d'une grande famille, *fianakaviamben'ny paroasy*. Les symboles visibles de son unité sont constitués par l'ensemble des bâtiments : église, presbytère, écoles et salles paroissiales. Tout particulièrement, l'église que les ancêtres avaient bâtie ou qu'ils avaient longtemps fréquentée, est qualifiée d'église des ancêtres, *fiangonan-drazana*... Les rites qui sacralisent les principales étapes de la vie du fidèle sont perçues et célébrées comme des rites de passage ou d'initiation, au sens que Van Gennep donne à ce mot (5) : à savoir, baptême, première communion, communion solennelle, mariage et funérailles. Tandis que les temps festifs, comme Noël, Pâques, la fête du Saint-Patron rassemblent les membres de la grande famille pour des liturgies solennelles, mais aussi pour des célébrations profanes : tableaux vivants, théâtre, cinéma, kermesses, et éventuellement un pique-nique général dans une campagne proche, surtout les lundi de Pâques ou de Pentecôte...

Dans la vie quotidienne, la paroisse étend également sa sollicitude jusqu'aux familles particulières : une naissance dans un quartier, surtout le décès d'un membre de la paroisse est obligatoirement annoncé à l'église, ou – si le temps presse – fera l'objet d'un affichage au portail. Et le plus tôt qu'il se peut, des membres de la paroisse vont rendre visite aux heureux parents ou à la famille éprouvée, *mamangy ny manam-pifaliana na ny mana-manjo*.

Puisque grande famille il y a, la paroisse appelle naturellement un père, ou plus exactement un père-et-mère, *ray aman-dreny*, et c'est le curé. Si le curé a un certain âge, le titre lui convient au double titre de la maturité physique et spirituelle. S'il est jeune, la psychologie sociale malgache synthétise merveilleusement les contraires en qualifiant le jeune curé de *zanaka ray aman-dreny*, autrement dit «fils» quant à l'âge, mais père-et-mère quant au statut.

Dans ce contexte familial où baigne la vie paroissiale, la visite canonique que le curé rend aux gens du quartier le long de l'année ne constitue pas seulement une inspection de type administratif, mais bel et bien la visite du *ray aman-dreny* à ses enfants, car visiter souvent, dit-on, manifeste qu'on est aimé de ses parents, *izay mahavangivangy tian-kavana*.

---

(5) A. Van Gennep, *Les rites de passage*, Paris, 1909.

Le tableau qu'on vient de brosser parait bien idyllique, s'il n'y avait pas l'hétérogénéité de l'organisation de la paroisse et celle des statuts socio-économiques des paroissiens, ainsi que les tensions qui en résultent nécessairement. Même si le curé était un saint homme, il ne pourrait pas les ignorer longtemps. L'autorité canonique plénière qu'il a sur les catholiques de son territoire ne peut même que rendre ces tensions plus sensibles. En effet, à moins de changer de domicile ou plus radicalement de rompre avec l'Eglise, chaque fidèle sera confronté un jour ou l'autre avec lui, car on l'a dit plus haut : toute administration du baptême, de la première communion, et plus strictement toute enquête préliminaire au mariage devra passer par le curé, sous peine de nullité... C'est dire qu'en cas de crise, l'autorité du curé sur ses fidèles risque d'aviver la tension inhérente à l'hétérogénéité des intérêts en présence.

Toutefois, aussi plénière qu'elle soit, l'autorité du curé ne peut confiner à l'absolutisme, pour un certain nombre de raisons :

1) parce que l'autorité du curé n'est qu'une participation de celle de l'évêque qui aura toujours le dernier mot ;

2) parce que certaines institutions comme les mouvements ou *Fikambanana* d'adultes, de jeunes, voire d'enfants, ont des statuts autonomes que le curé ne peut impunément modifier. En outre, ces mouvements possèdent des instances diocésaines ou nationales auxquelles on peut toujours s'adresser en cas de conflit avec l'autorité locale ;

3) parce que les intellectuels, parmi lesquels les étudiants engagés, militent généralement au sein de groupements catholiques extra-paroissiaux. Le curé, soucieux de les intéresser à la vie de la paroisse, devra dès lors montrer avec eux plus de souplesse qu'avec les groupes qui militent dans des mouvements mieux intégrés à la vie de la paroisse.

4) Par ailleurs, au sein même de la vie paroissiale, un certain espace est laissé aux choix individuels, aux regroupements par affinités sociales et culturelles : c'est ainsi, par exemple, que les paroissiens vont à l'une ou l'autre des deux, trois, voire cinq messes dominicales de leur choix : les tôt-levés, généralement de classe populaire, vont de préférence à la messe de 5 h 30 ; les scolaires à celle de 8 h ; la bourgeoisie à celle de 10 h ; les Européens, mais parmi lesquels on compte autant de Malgaches ! à celle de 11 h ; et les «pique-niqueurs» à celle de 18 h... On choisit d'ailleurs sa messe, non seulement pour sa commodité personnelle ou en raison d'affinités sociales et culturelles ; on y va aussi pour la qualité du sermon et des chants : or, si le curé est ennuyeux ou la chorale piètre, les plus exigeants iront à la messe d'une autre paroisse et ne demanderont plus à leur propre paroisse que les actes canoniquement requis, comme le baptême ou la célébration du mariage ;

5) enfin, les classes sociales, s'identifiant parfois aux membres d'une même caste ou d'un même clan, se reconstituent :

– *naturellement,* à l'occasion des célébrations d'un mariage ou d'un rite de funérailles ;

– mais plus subtilement parfois, par le biais d'une cooptation des membres du groupe des liturgistes ou de celui de la chorale ; le choix d'un uniforme au tissu un peu coûteux peut devenir le prétexte pour éliminer des membres indésirables.

*
* *

Face à de telles tensions, quel genre d'attitude l'opinion publique des paroissiens va-t-elle exiger de son curé ?

D'une part, on attend du curé qu'il soit parfaitement détaché du monde, ceci au nom de l'Evangile qu'il prêche : détaché tout d'abord de sa parenté : il ne lui est même pas permis d'héberger dans son presbytère une vieille maman ou une sœur, comme cela se fait assez souvent en Europe ; comme le Melchisédech de la Bible, le curé doit être «sans père ni mère» (Gen. 14, 17-24 ; Heb. 7, 3), sans sœur, sans frère et naturellement... sans femme... Selon la même logique, on attend du curé qu'il soit au-dessus de tous les partis, parfaitement impartial, *tsy miangatra* ; il est censé ignorer les distinctions de castes, *tsy manavakava-pirazanana,* et se gardera par exemple de donner du *« Tsarava, Tompoko »* (Etes-vous bien, Mon Seigneur ou Madame) à un noble ; ayant renoncé à favoriser sa propre famille, il peut moins encore s'intéresser de trop près à une famille particulière de sa paroisse, par exemple en acceptant de s'y faire inviter à dîner ; libre d'avoir sa propre opinion politique, il ne peut, – sauf exception entérinée par l'évêque –, en faire état publiquement... Bref, le curé doit constituer le symbole d'un monde où sont supposés résolus tous les conflits nés de l'*eros,* de l'argent, des dominations de clans et de castes.

D'autre part néanmoins, les paroissiens, ayant confiance en la lucidité et en la sagesse du *ray aman-dreny,* supposent que le curé est au courant des problèmes essentiels de ses paroissiens, tant au niveau spirituel qu'humain ; qu'il perçoit des tensions qui traversent les organisations paroissiales et les groupes sociaux, prêt, l'occasion venue, à arbitrer les conflits. Bref, et surtout depuis Vatican II, les paroissiens veulent que le curé soit à l'écoute du monde, alors qu'on lui demande dans le même temps de n'être pas du monde... On devine ce que cette double requête d'absence et de présence a parfois d'éprouvant pour le *ray aman-dreny.*

*
* *

Il est évidemment impossible au curé de résoudre dans l'immédiat et dans le même temps toutes les tensions qui travaillent sa paroisse... Selon les cas, différentes solutions sont appliquées :

– certaines tensions exigent, pour être résolues, une lente évolution parallèle de la société globale elle-même : ainsi, les distinctions de classes, de

castes ou de clans, avec leur impact sur les rassemblements liturgiques ou le choix de certains types de mouvements... Tant que les regroupements par affinités socio-culturelles ne sont pas érigés en principe, le curé peut tolérer les distinctions et s'efforce alors surtout d'une patiente éducation de la foi ;

– d'autres tensions en apparence mineures, mais risquant de prendre valeur de symbole, peuvent être résolues, moyennant quelques habiles mouvements de diversion : ainsi le rassemblement de membres de même caste à l'intérieur des groupes de liturgistes ou de chorale peut être évité par l'interdiction de tout uniforme coûteux ou (ce qui revient au même) par l'imposition de l'aube monocolore...

– mais il y a des tensions qui ne peuvent attendre une solution dilatoire, par exemple, une divergence au sein du comité scolaire, divergence qui risque de bloquer la marche de l'école. Un tel conflit peut devenir très aigu du fait des rôles contradictoires imposés au curé : représentant juridique du diocèse au sein du comité scolaire, il se doit en même temps d'être arbitre du litige. Pour sortir de la contradiction, il arrive qu'assez vite, un autre arbitrage s'impose : celui de l'évêque, voire celui de l'Etat... Mais si le conflit persiste, que ce soit par la faute des paroissiens ou celle du curé, la solution pourrait exiger que l'évêque affecte le curé à un autre poste... Ainsi, la croissance des «fils» peut exiger parfois «la mort du père» au sens freudien du terme. Mais une telle mesure radicale empêchera la segmentation du *fiangonan-drazana* en deux groupes irrémédiablement rivaux et lui permettra au contraire de survivre. L'image future du curé sera nécessairement marquée par un tel conflit : à comparer en effet l'image passée et l'image d'aujourd'hui (mais nous n'approfondirons pas cette comparaison), on saisit la profonde évolution de la figure du curé : jadis *ray aman-dreny* tout-puissant, révéré plus qu'aimé ; aujourd'hui, plus proche du peuple, plus dialoguant, mais par-là même aussi plus fragile et plus sujet à contestation ; mais *ray aman-dreny* tout de même. Et c'est là que la figure de la paroisse et de son curé reste bien catholique, mais aussi bien malgache.

Au terme de cette brève analyse, j'espère n'avoir pas trop médit des paroisses ni de mes confrères les curés, ni en avoir offert des images par trop infidèles... Mais quelles que soient les limites de mon analyse, j'espère au moins avoir démontré qu'il n'y a pas au sein de l'Eglise catholique universelle une image stéréotypée de la paroisse et de son curé. Et cela de moins en moins depuis Vatican II qui a favorisé une diversification légitime des manières d'organiser et de gouverner diocèses et paroisses. C'est dire que, de plus en plus, l'image des paroisses reflétera celle de la civilisation et des problématiques propres à chaque aire culturelle. Mais en ce qui concerne l'Eglise catholique malgache, Vatican II semble plutôt avoir entériné et favorisé une évolution déjà ancienne de la paroisse ; puisque celle-ci s'est adaptée depuis longtemps (et c'est sans doute également vrai des paroisses protestantes) aux réalités socio-culturelles du pays.